

Mairie
56 allée Saint Michel
33690 GRIGNOLS

Monsieur le Maire,

Un permis de construire vient d'être accordé pour l'implantation d'une supérette « Spar » dans l'enceinte de la halle de Grignols.

Comme toutes les halles, la halle de Grignols est un espace public, lieu de rencontre et de convivialité, d'échanges culturels et sociaux qu'une supérette ne saurait remplacer. Depuis toujours ce bâtiment abritait le marché hebdomadaire et accueillait tout au long de l'année de nombreuses manifestations.

Par ailleurs la halle présente un intérêt patrimonial en tant qu'exemple rare d'une halle construite en béton armé selon les principes nouveaux de l'architecture moderne des années trente.

Ce projet va, par nécessité, dénaturer le bâtiment, léser les habitants d'un espace public qui leur appartenait, porter atteinte à l'histoire et à l'identité de Grignols et contribuer à son échelle à l'érosion de notre mémoire nationale.

Je désapprouve totalement ce projet et espère qu'il soit définitivement abandonné.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma considération attristée.

Date

Nom Prénom